

**COMMUNE DE SAINT BERNARD DU TOUVET  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2007**

L'an deux mil sept, le 1<sup>er</sup> février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Dominique GERMAIN, Maire.

Etaient présents : Dominique GERMAIN, Daniel FAUDRY, Pierre ROIGT, Thessy PITON, Patrick DOLCI, Bruno FERRIER.

Etaient absents : Didier BRIGANT, César SANZ (pouvoir à D Germain)

Date de convocation : 25 janvier 2007

Nombre de membres en exercice : 9

Patrick DOLCI a été élu secrétaire.

**I. Eau et assainissement :**

**a) SPANC, choix du prestataire et organisation**

Daniel Faudry présente les diverses offres demandées pour le contrôle de l'assainissement individuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 1 abstention (D. Faudry) retient l'offre du cabinet NICOT. Mme le Maire est chargée de toutes les formalités afférentes à ce dossier.

**b) Assainissement des Benoits**

Mme le Maire rend compte au conseil de la réunion avec la DDASS concernant l'assainissement du hameau des Benoits rendu nécessaire en raison de la présence d'un captage d'eau potable du syndicat des eaux de La Terrasse. Il ressort qu'il est interdit de réaliser une station d'épuration sur cette zone. Deux solutions sont possibles : le système gravitaire ou installer un poste de relevage.

Dans un premier temps Mme le Maire propose de retenir un maître d'œuvre pour ce dossier et suggère, vu leur expérience et compétence, la DDE, puis de faire les demandes de subventions nécessaires (60% du Conseil Général + Agence de l'Eau). Elle précise que M. Volpi, Président du Syndicat des Eaux de La Terrasse, a proposé la prise en charge du solde par le Syndicat des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne la DDE maître d'œuvre du projet et la charge de toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier, notamment de choisir un géomètre pour les études ;

- Sollicite l'octroi de subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil général de l'Isère et de l'Agence de l'Eau.

## **II. Projet touristique : lancement de la mise en concurrence pour choix du bureau d'études**

Mme le Maire rend compte de la réunion du 19 janvier dernier avec la DDE de Grenoble (service aménagement), les architectes de M. Desautel pour la présentation de son projet touristique au col de Marcieu sur une zone Nat appartenant au Marquis de Quinsonas.

Une étude est nécessaire, d'une durée d'environ 6 mois, afin de déterminer l'impact d'un tel projet, et de déterminer les règles en matière d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour lancer l'étude concernant ce projet, charge Mme le Maire de lancer les procédures nécessaires pour le choix d'un bureau d'étude et l'obtention des subventions nécessaires.

## **III. Travaux 2007 : réfection de la voirie des Benoits suite aux travaux d'assainissement – Demande de subvention.**

Mme le Maire explique que suite aux travaux d'assainissement des Guillots il est nécessaire de refaire la route des Benoits. Un devis a été demandé à la Colas pour un montant de 41 159.00 € HT l'été dernier, et transmis aux services du Conseil général de l'Isère pour octroi d'une subvention.

La mise en place des contrats de territoire fait que notre demande n'est pas arrivée au bon service. Aussi il s'avère nécessaire de renouveler notre demande auprès de la Maison du Territoire du Grésivaudan à Domène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Général de l'Isère et de la Préfecture (DGE), et arrête le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	41 159.00 € HT	
Subvention Conseil Général :	24 695.40	60%
DGE :	8 231.80	20%
Autofinancement :	8 231.80	20%

## **IV. Régie des remontées mécaniques : rectificatif de tarifs**

Mme le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de rectifier le tarif du ski club suite à une mauvaise information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rectifie le tarif ski club ainsi qu'il suit :

Enfant : 61 €

Adulte : 91 €

**V. Communauté de Communes : nomination de 2 délégués pour politique sportive du Plateau**

Mme le Maire informe les élus que la commune de St Pancrasse souhaite la mise en place d'une commission pour poursuivre la réflexion engagée en matière de politique sportive du Plateau. Il convient de nommer deux délégués pour cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Patrick DOLCI et Pierre ROIGT.

**VI. SICIOMG : référent tri**

Mme le Maire informe les élus qu'à la demande du SICIOMG il convient de désigner un référent tri.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel Faudry comme référent tri.

**VII. Mise aux normes du Sabot des Muses.**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrôle des installations électriques, et des normes est en cours par le cabinet Norisko. Elle ajoute qu'en sus du prix de ces contrôles le cabinet Norisko propose un contrat d'assistance technique pour 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition d'assistance technique du cabinet Norisko pour 450 € et charge Mme le Maire de toutes les formalités nécessaires.

**VIII. SISCO : changement d'adresse du siège social**

Mme le Maire informe les élus que le conseil municipal doit valider le changement d'adresse sociale du Syndicat Intercommunal Scolaire de St Bernard et St Hilaire du Touvet au 97, route des trois villages 38660 St Hilaire du Touvet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le changement d'adresse du siège social du SISCO au 97 route des trois villages à St Hilaire du Touvet.

**IX. Travaux d'assainissement des Guillots : demande de subvention complémentaire**

Mme le Maire informe les élus qu'après vérifications du secrétariat et de la DDE, il s'avère que le dossier de demande de subvention initialement déposé auprès du Conseil Général de l'Isère n'a pas été pris en compte dans sa globalité. En effet, le montant des travaux subventionnables retenu a été de 315 000 € alors qu'il s'élève en réalité à 340 403.38 €. Après renseignements pris auprès des services du Conseil Général, il faut déposer à nouveau une demande pour les 25 403.38 € qui n'ont pas été retenus dans la demande initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à faire une nouvelle demande de subvention pour la partie des travaux non retenus initialement, à savoir : 25 403.38 € HT.

## **X. Divers et communication**

### **Sécurisation des Viroilles :**

Mme le Maire informe les élus que suite au dépôt du dossier auprès du Conseil général, celui-ci a émis des prescriptions ne concordant pas avec le projet initial.

### **Pays du Grésivaudan : manifestations innovantes**

Mme le Maire informe que le Pays du Grésivaudan informe régulièrement la mairie des appels à projet susceptibles d'obtenir un subventionnement dans des domaines très diverses. Se pose la question de la diffusion de ces informations auprès des habitants, la parution trimestrielle du « St Bernard et Vous » ne concordant pas avec les délais de dépôt des dossiers auprès des services du Pays du grésivaudan.

### **Plan de sauvegarde :**

Ce dossier est pris en charge par Thessy Piton et Pierre Roigt.

### **SE 38 : négociation des nouveaux contrats**

Information reportée à la prochaine séance en raison de l'absence de César Sanz, délégué.

### **Etude Col du Coq/offre neige :**

Cette étude est à disposition sur CD en mairie

### **Colombarium :**

Mmes Germain et Piton ont rencontré un prestataire qui propose des colombarium type jardin paysager, qui correspondent plus au cadre de St Bernard.

### **Réservoir du Guillot :**

Une fuite a été détectée entre la source et le réservoir. La distance entre ces deux points est d'environ 500m, il est impossible de situer la fuite. Le nécessaire est en cours afin de trouver une solution dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 22h 35